



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

LE 15 JANVIER 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le quinzième jour du mois de janvier de l'an deux mille dix-neuf (2019-01-15), dans la salle des délibérations du conseil, au 360, rue Principale à Saint-Alphonse-de-Granby, sous la présidence du maire. Le directeur général/secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire.

PRÉSENCES :

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau.
Mesdames les conseillères Nathalie Gauvin, Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Happi Keundjeu, Bertrand Dubé et Alexandre Picard.
Le directeur général/secrétaire-trésorier monsieur Réal Pitt.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a QUORUM, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2019-01-001

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le QUORUM a été constaté ;
SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé
DUMENT APPUYÉ par Suzanne Choinière
IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que la session ouvre à 19:30 Heures.

2019-01-002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, et le secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de François Vadnais
DUMENT APPUYÉ par Happi Keundjeu
IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour est adopté, en laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES CONSTATATION DU QUORUM

1. **OUVERTURE DE LA SESSION**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION PROCÈS-VERBAUX - DÉCEMBRE 2018**
4. **CORRESPONDANCE**
PÉRIODE DE QUESTION
FINANCE
5. **Renouvellements des contrats d'entretien annuels, adhésions, cotisations, mises à jour et abonnements 2019.**
6. **Dépenses incompressibles 2019.**
7. **Rapport du directeur général/secrétaire-trésorier – Fin Décembre 2018.**
ADMINISTRATION
8. **Acceptation des comptes à payer – Décembre 2018 et Janvier 2019 et des comptes payés affectant l'année 2019.**
9. **Tous sujets relatifs – Vente, achat, rétrocession de lot.**
10. **Tous sujets relatifs – Subventions, achats et publicités.**
AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSIONS ANTÉRIEURES REPORTÉS
11. **Rapports verbaux ou écrits de l'inspecteur municipal et du directeur général/secrétaire-trésorier.**
VOIRIE MUNICIPALE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

12. Demande au député pour voirie locale – Subvention annuelle 2019/Amélioration des chemins de la municipalité.
13. Tous sujets relatifs – Rang Choinière.
14. Tous sujets relatifs – Piste cyclable.
HYGIÈNE DU MILIEU
URBANISME
LOISIRS
15. Horaire / Patin libre – Semaine de relâche.
16. Demande / Subvention – Emploie Été Canada.
SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE
17. Décision du conseil – Politique / Drogue et alcool.
18. Décision du conseil – Politique / Harcèlement psychologique.
19. Autorisation du conseil – Travaux rue Jules.
20. Tous sujets relatifs – Développement Favreau.
PÉRIODE DE QUESTIONS
CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION

2019-01-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SESSION SPÉCIALE DU 18 DÉCEMBRE 2018 CONCERNANT LE BUDGET DE L'ANNÉE 2019

Document soumis : Copie du procès-verbal de la session spéciale tenue le 18 décembre 2018 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents que le procès verbal de la session spéciale, portant exclusivement sur l'adoption du budget 2019, du 18 décembre 2018 est ADOPTÉ tel que rédigé.

2019-01-004

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 18 DÉCEMBRE 2018

Document soumis : Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 18 décembre 2018 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Happi Keundjeu

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents que le procès verbal de la session régulière du 18 décembre 2018 respecte fidèlement les décisions du conseil municipal et est ADOPTÉ tel que rédigé.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance reçue et soumise par le secrétaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une première période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2019-01-005

RENOUVELLEMENTS CONTRATS D'ENTRETIEN ANNUELS DES ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS, ADHÉSIONS ET COTISATIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS, MISES À JOUR DES LIVRES, CODES MUNICIPAUX ET ABONNEMENT NOUVEAU POUR 2019

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Nathalie Gauvin

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser en 2019 le directeur généra/secrétaire-trésorier à :

- ❖ **RENOUVELER** les contrats d'entretien annuel d'équipements administratifs de la Mairie et les adhésions aux associations dont la municipalité est déjà membre, s'il en est toujours opportun;
- ❖ **RENOUVELER** les abonnements et mise à jour aux différents Codes et autres livres de lois, de même qu'aux revues auxquelles la municipalité est déjà abonnée, le tout suivant le tarif en vigueur, et s'il en est toujours opportun ;
- ❖ **ABONNER** la municipalité à toute nouvelle association, livres ou codes, s'il en est opportun.



2019-01-006

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

AUTORISATION DU CONSEIL - DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2019

Soumis au conseil : Dépenses incompressibles pour l'année 2019;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise, en vertu de la Loi, les dépenses incompressibles suivantes pour l'année 2019, représentées dans le budget 2019 et accepte ces dernières non-limitativement :

- ❖ Rémunération des élus et cotisations de l'employeur ;
- ❖ Salaire du personnel, employés et cadre, cotisations diverses de l'employeur ;
- ❖ Frais de déplacement des élus, du personnel municipal et allocations ;
- ❖ Frais de poste, de téléphone et service 9-1-1 ;
- ❖ Frais d'assurances diverses ;
- ❖ Entretien ménager de la mairie et entretien divers ;
- ❖ Électricité, chauffage et système d'alarme de la mairie et autres bâtiments et éclairage public de la municipalité ;
- ❖ Quote-part de la municipalité à la M.R.C. de la Haute-Yamaska comprenant le service d'évaluation et autres ;
- ❖ Quote-part de la municipalité concernant la protection incendie avec Bromont et Brigham;
- ❖ Contrat pour le déneigement des chemins et épandage d'abrasifs ;
- ❖ Entente des loisirs avec une ou des municipalités voisines ;
- ❖ Services juridiques annuels ;
- ❖ Services professionnels annuels et mise à jour logiciels informatiques et comptabilité ;
- ❖ Service de Protection Publique (Sûreté du Québec) ;
- ❖ Quote-part pour Cour municipale de Granby ;
- ❖ Comptabilité et vérification annuelle ;
- ❖ *Et tous les autres engagements incompressibles.*

QUE ces dépenses sont valables pour les montants prévus au budget pour ces fins.

QUE ce conseil prend note que le directeur général et secrétaire-trésorier a certifié qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites sont projetées et que ces dépenses ont été prévues au budget de l'année 2019.

2019-01-007

RAPPORT VERBAL - DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - FIN DÉCEMBRE 2018

Rapport verbal du 15 janvier 2019 a été fait au conseil ;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport verbal du directeur général/secrétaire-trésorier du 15 janvier 2019 sur les autorisations de dépenses de la fin de décembre 2018.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que livré.

2019-01-008

ACCEPTATION COMPTES À PAYER AFFECTANT L'ANNÉE 2018 & COMPTES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2018

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil entérine les salaires qui ont été payés en décembre 2018.

QUE ce conseil approuve les comptes à payer tels que soumis ainsi que les dépenses effectuées et autorise le paiement des comptes dus affectant l'année 2018.

QUE ce conseil approuve les comptes payés affectant décembre 2018.

QUE ce conseil prend note que le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

2019-01-009

ACCEPTATION COMPTES À PAYER EN JANVIER 2019 & COMPTES PAYÉS EN JANVIER 2019

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Nathalie Gauvin

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil approuve les comptes à payer tels que soumis ainsi que les dépenses effectuées et en autorise le paiement, affectant janvier 2019 et l'année 2019.

QUE ce conseil prend note que le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

No de résolution
ou annotation

VENTE, ACHAT, RÉTROCESSION DE LOT

Aucun sujet traité.

2019-01-010

SUBVENTIONS, ACHATS, PUBLICITÉS

SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin

DUMENT APPUYÉE par Happi Keundjeu

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil, autorise la dépense suivante :

1. Don; Fondation BMP (Hôpital Brome-Missisquoi); 1000.-\$;
2. Don; Fondation du Centre Hospitalier de Granby; 1000.-\$;
3. Subvention Hockey Mineur : 1500.-\$;
4. Loisir et Sport Montérégie : Table Animation Estivale pour Josianne Grimard ; 110.-\$, tx incluses;
5. Achat; table et huche; bureau de Karine Laplante; 800.-\$, plus tx.;
6. Maison des jeunes; petite caisse achats; 1500.-\$;
7. Asphalte des Cantons (Sintra); rapiéçage asphalte Dany ouest et Nathalie; 4619,01\$, tx. incluses;
8. Daniel Touchette a.g.; piquetage piste cyclable : 1477,43\$, tx. incluses;
9. Fondation Pierre Breton; jeunes élèves de milieux défavorisés; 2 billets; 140.-\$;
10. Web binaire; formation Nancy Bouvier; 99.-\$, plus tx.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS

INSPECTEUR MUNICIPAL & ENVIRONNEMENT

Rapport soumis des permis du mois de décembre 2019; aucun permis.

DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Le directeur général/secrétaire-trésorier fait rapport au conseil de certains dossiers.

2019-01-011

**DEMANDE AU DÉPUTÉ DU COMTÉ MADAME ISABELLE CHAREST –
SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2019 POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU
ROUTIER**

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Happi Keundjeu

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE ce conseil, compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser, demande une subvention de 100 000.-\$ pour l'année 2019 en aide à la municipalité pour le recouvrement et le rapiéçage d'asphalte de certaines rues dans le parc routier de la municipalité.

QUE sans cette subvention, ces travaux ne peuvent être réalisés et cela peut mettre en péril la sécurité des citoyens (nes).

2019-01-012

**DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DES PLANS ET DEVIS ET
AUTORISATION DE DEMANDER DES SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR
LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE ET LE
REMPACEMENT DE PONCEAUX SUR LE RANG CHOINIÈRE ENTRE
LE CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE ET LA RIVIÈRE YAMASKA /
APPEL D'OFFRES NO. 2019-01**

ATTENDU que le projet en titre est prévu au plan d'intervention en infrastructures routières préparé par la MRC Haute-Yamaska dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local (PIRRL), volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU que le conseil municipal a mandaté la firme *Les Consultants SM inc.* par la résolution 2017-09-183 pour la préparation des plans et devis;

ATTENDU que *Les Consultants SM inc.* ont déposé les plans et devis portant le numéro F17 31072 en date du 30 Novembre 2018;

ATTENDU la Politique de gestion contractuelle adoptée par la municipalité en décembre 2010 et la loi en matière d'adjudication de contrats municipaux;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉ par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

QUE ce conseil autorise Monsieur Réal Pitt, directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions publiques sur SEAO pour les travaux de réfection de chaussée et de remplacement de ponceaux sur le Rang Choinière entre le chemin de la Grande-Ligne et la rivière Yamaska, suivant les plans et devis préparés par *Les Consultants SM inc.* en date du 30 Novembre 2018.

QUE les soumissions seront reçues au bureau de la Mairie jusqu'au 6 février 2019 à 11h00 et seront ouvertes publiquement immédiatement après.

QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation et aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

QUE le contrat sera conditionnel à la confirmation de l'aide financière dans le cadre du programme PIRRL, Volet RIRL.

2019-01-013

DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DES PLANS ET DEVIS ET AUTORISATION DE DEMANDER DES SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE DE LA PISTE CYCLABLE LA MONTÉRÉGIADÉ / APPEL D'OFFRES NO. 2019-02

ATTENDU que le conseil municipal désire procéder aux travaux de pavage de la piste cyclable *La Montérégiade*, le tout faisant l'objet d'une aide financière au programme FAAR ;

ATTENDU que le conseil municipal a mandaté la firme *Avizo Experts-Conseils inc.* par la résolution 2018-04-070 pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

ATTENDU que la firme *Avizo Experts-Conseils inc.* a déposé les plans et devis portant le numéro GMDU-18-1387 en date du 10 janvier 2019;

ATTENDU la Politique de gestion contractuelle adoptée par la municipalité en décembre 2010 et la loi en matière d'adjudication de contrats municipaux ;

SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin

DUMENT APPUYÉ par François Vadnais

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise Monsieur Réal Pitt, directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions publiques sur SEAO pour les travaux de pavage de la piste cyclable *La Montérégiade* suivant les plans et devis préparés par la firme *Avizo Experts-Conseils inc.* en date du 10 janvier 2019.

QUE les soumissions seront reçues au bureau de la Mairie jusqu'au 6 février 2019 à 10h30 et seront ouvertes publiquement immédiatement après.

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation ni aucun frais envers les soumissionnaires.

2019-01-014

DÉCISION DU CONSEIL – ARÉNA / HORAIRE DU PATIN LIBRE – SEMAINE DE RELÂCHE 2019

Document soumis : Rapport de Josianne Grimard, responsable des loisirs par intérim;

SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin

DUMENT APPUYÉE par Happi Keundjeu

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil entérine et accepte le rapport de Josianne Grimard, responsables des loisirs par intérim, concernant l'horaire du patin libre durant la Semaine de relâche 2019 pour l'Aréna.

2019-01-015

DEMANDE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE- DE-GRANBY – PROGRAMME « EMPLOIS ÉTÉ-CANADA » & AUTORISATION DE SIGNATURE

Document soumis : Demande de Josianne Grimard, responsables des loisirs par intérim;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte la demande préparée par Josianne Grimard, responsable des loisirs par intérim dans le cadre du Programme « *EMPLOIS ÉTÉ-CANADA* ».



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

QUE Josianne Grimard, responsable des loisirs par intérim, est mandatée par le présent conseil a présenté ladite demande à l'organisme concerné et qu'elle est nommée personne-ressource pour agir dans ce dossier pour et au nom de la municipalité.

QU'avec le retour de Karine Laplante, responsable des loisirs, cette dernière reprendra la direction du projet comme personne responsable.

2019-01-016

DÉCISION DU CONSEIL – ADOPTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE EN MATIÈRE DE DROGUE, ALCOOL ET AUTRES SUBSTANCES

Document soumis : Projet de Politique en matière de drogue, alcool et autres substances;

**SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin
DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil entérine et accepte, tel que rédigé, la Politique en matière de drogue, alcool et autres substances.

QUE cette dernière pendra effet à compter du 15 janvier 2019.

QUE chaque employé et cadre de la municipalité recevra cette Politique et devra en accusé réception et ce, en signant deux copies : une lui sera remise et l'autre sera versée à son dossier.

2019-01-017

DÉCISION DU CONSEIL – ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCELEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

Document soumis : Projet de Politique en matière du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail;

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

**SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin
DUMENT APPUYÉE par Happi Keundjeu**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil entérine et accepte, tel que rédigé, la Politique en matière du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

QUE cette dernière pendra effet à compter du 15 janvier 2019.

QUE chaque employé de la municipalité recevra cette Politique et devra en accusé réception et ce, en signant deux copies : une lui sera remise et l'autre sera versée à son dossier.

2019-01-018

DÉCISION DU CONSEIL POUR URGENCE – TRAVAUX RUE JULES ET PONCEAU/ AUTORISATION À EXCAVATION BERTRAND OSTIGUY INC.

ATTENDU QUE la municipalité a déjà fait préparer des plans et devis pour le remplacement de certains ponceaux sur son territoire et que la municipalité a obtenu en 2018 l'autorisation de procéder à des remplacements de ponceaux par la MRC de la Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE la municipalité a dû faire des travaux et remplacer le ponceau de la rue Jules puisqu'il y a urgence d'agir compte tenu de la situation problématique du secteur concerné;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil autorise Excavation Bertrand Ostiguy inc. pour lesdits travaux sur la rue Jules au montant estimé de 20 000.-\$, plus taxes.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL;

Madame Suzanne Choinière quitte son siège pour prendre place avec le public avant que le prochain point à l'Ordre du Jour soit traité par les membres du conseil municipal.

2019-01-019

DÉCISION DU CONSEIL – APPUI À LA DEMANDE D'EXCLUSION AUPRÈS DE LA CPTAQ – PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL PROPOSÉ PAR FERME SUZANNE ET GAÉTAN FAVREAU S.E.N.C.

ATTENDU QU'il s'agit d'une demande d'exclusion des lots 3 520 237, 4 508 334 partie et 5 186 079 partie de la zone verte afin de permettre l'agrandissement du périmètre urbain de la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est adoptée par le conseil municipal pour demander à la MRC de La Haute-Yamaska de réactiver son dossier de 2016-2017 et suite à la résolution no. 2017-08-155 qui a été antérieurement adoptée par la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby;

ATTENDU QUE cette démarche est dans le but d'actualiser notre demande d'exclusion des lots visés et, conséquemment, la modification du schéma d'aménagement de la MRC ;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil constate que l'occupation de la zone non agricole, au cours des dernières années, a évolué de façon significative, dans ce secteur précis.

QUE ce Conseil a pris connaissance de l'autonomie de la communauté de Saint-Alphonse-de-Granby relativement aux efforts qui ont été faits pour l'établissement de différents services offerts à la population, entre autres mais sans limitation : l'aréna, la bibliothèque, le centre communautaire, l'aménagement des terrains sportifs et des centres d'activités sociales.

QUE ce conseil reconnaît que la municipalité est en pleine expansion et que l'agrandissement de son périmètre urbain est nécessaire pour augmenter le nombre de terrains offerts pour la construction de résidences.

QUE ce conseil a pris connaissance du projet de lotissement proposé par Ferme Suzanne et Gaétan Favreau s.e.n.c. visant le prolongement du secteur de la rue Favreau.

QUE le développement suggéré est réalisé par des agriculteurs soucieux de l'harmonisation des fonctions agricole et résidentielle.

QUE ce futur développement s'insère dans la continuité du secteur du Domaine du Village qui a déjà fait l'objet d'une autorisation de la part de la CPTAQ et ne pourrait se faire ailleurs sur ce territoire puisqu'il sera partiellement desservi et qu'il doit être localisé à proximité de la station d'épuration dans une entente à intervenir ultérieurement avec la municipalité.

QU'en vertu du Règlement no. 2005-160 de la MRC de La Haute-Yamaska, la municipalité s'engage assumer les coûts reliés aux justifications qui seront nécessaires pour faire cheminer le dossier d'exclusion (CPTAQ) et de modification du schéma d'aménagement (MAMH); le tout tel que stipulé dans le courriel du 12 septembre 2017 de Mme Johanne Gaouette, directrice générale et secrétaire-trésorière adressé à Monsieur Réal Pitt, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby.

QUE Ferme Suzanne et Gaétan Favreau s.e.n.c. sera facturé par la municipalité des mêmes montants payables à la MRC.

QUE pour toutes ces raisons ce conseil appuie la demande d'exclusion selon le plan soumis par Ferme Suzanne et Gaétan Favreau s.e.n.c. et autorise la municipalité à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la MRC de la Haute-Yamaska.

QUE cette résolution soit transmise à Ferme Suzanne et Gaétan Favreau s.e.n.c.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL;

Madame Suzanne Choinière reprend son siège après que le point ci-dessus à l'Ordre du Jour ait été traité par les membres du conseil municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une deuxième période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.



2019-01-020

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

CLÔTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Nathalie Gauvin

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 20:08 Heures.

**Réal Pitt, d.g. et sec.-très.
Secrétaire de l'assemblée**

**Marcel Gaudreau, maire
Président de l'assemblée**